

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLISSON

Par arrêté préfectoral n°2016/ICPE/157 en date du 15 septembre 2016 une enquête publique est ouverte à la mairie de CLISSON, pendant une période de 34 jours du 10 octobre 2016 au 12 novembre 2016 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS GIRARD HERVOUET en vue d'exploiter, après extension, l'atelier de découpe et assemblage des métaux et l'unité d'application de peinture situés à CLISSON, rue des Rosiers.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2940-2 et à déclaration sous le numéro 2560-B-2 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Hervé LE BORGNE, retraité de la direction générale des finances publiques, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel AVIGNON, professeur des universités « chimie et risques technologiques » en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie les observations du public aux lieux, dates et heures ci-après :

- lundi 10 octobre de 9h à 12h ;
- mardi 25 octobre de 14h à 17h ;
- vendredi 4 novembre de 14h à 17h ;
- mercredi 9 novembre de 9h à 12h ;
- samedi 12 novembre de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de CLISSON aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de CLISSON.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public à la mairie de CLISSON pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS GIRARD HERVOUET.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.